



REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

GUIDE NATIONAL PRATIQUE DE  
PLANIFICATION COMMUNALE ACTUALISE



**FASCICULE 1**

**Octobre 2012**

# Table des matières

<b>SIGLES ET ABBREVIATIONS UTILISES</b> .....	<b>III</b>
<b>SIGLES ET ABBREVIATIONS UTILISES</b> .....	<b>III</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>V</b>
<b>PREFACE</b> .....	<b>VI</b>
<b>CONTEXTE</b> .....	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I. CONCEPTS ET PRINCIPES DE LA PLANIFICATION COMMUNALE</b> .....	<b>7</b>
<b>1.1. LES CONCEPTS DE BASE DE LA PLANIFICATION COMMUNALE</b> .....	<b>7</b>
1.1.1. <i>Diagnostic</i> .....	7
1.1.2. <i>Participation</i> .....	7
1.1.3. <i>Communauté</i> .....	8
1.1.4. <i>Objectif</i> .....	8
1.1.5. <i>Résultat attendu</i> .....	8
1.1.6. <i>Planifier/Plan/Planification</i> .....	8
1.1.7. <i>Programmation/Programme/Projet</i> .....	9
1.1.8. <i>Développement communal</i> .....	11
1.1.9. <i>Développement communautaire</i> .....	11
1.1.10. <i>Plan communal de développement communautaire</i> .....	11
1.1.11. <i>Priorité/Priorisation</i> .....	12
1.1.12. <i>Ressources</i> .....	12
1.1.13. <i>Suivi/évaluation</i> .....	12
1.1.14. <i>Indicateurs</i> .....	13
1.1.15. <i>Cadre logique</i> .....	13
1.1.16. <i>Réflexions thématiques/axes de développement</i> .....	13
1.1.17. <i>Démarche participative et itérative</i> .....	14
1.1.18. <i>La restitution</i> .....	14
1.1.19. <i>Approbation</i> .....	14
1.1.20. <i>Redevabilité</i> .....	14

1.1.21 <i>Le schéma du territoire</i> .....	15
1.1.22 <i>Le schéma d'aménagement du territoire</i> .....	15
1.2. LES PRINCIPES DE BASE DE LA PLANIFICATION COMMUNALE.....	15
<b>CHAPITRE II : DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....</b>	<b>18</b>
PHASE I : PREPARATION .....	20
<i>Etape 1 : Décision par les instances habilitées</i> .....	21
<i>Etape 2 : Campagne d'information</i> .....	22
<i>Etape 3 : Constitution et formation de l'équipe d'animation</i> .....	24
PHASE II: DIAGNOSTIC PARTICIPATIF .....	26
<i>Etape 4 : Collecte des données secondaires</i> .....	27
<i>Etape 5 : Collecte des données primaires ou organisation du diagnostic proprement dit</i> .....	29
PHASE III. ELABORATION DU PCDC.....	35
<i>Etape 6 : Discussions et Réflexions thématiques</i> .....	36
<i>Etape 7 : Mise en commun et arbitrage du choix des priorités</i> .....	38
<i>Etape 8 : Rédaction du premier draft du PCDC</i> .....	40
<i>Etape 9 : Restitution du draft de projet du PCDC</i> .....	41
<i>Etape 10 : Rédaction du Projet du PCDC</i> .....	42
PHASE IV: VALIDATION.....	43
<i>Etape 11 : Approbation par le Conseil Communal</i> .....	44
<i>Etape 12 : Présentation du projet de PCDC aux instances provinciales</i> .....	45
<i>Etape 13 : Transmission du PCDC à l'échelon national</i> .....	47
PHASE V : GESTION DU PCDC.....	48
<i>Etape 14 : Mise en œuvre du PCDC</i> .....	49
<i>Etape 15 : Actualisation du PCDC</i> .....	51
<b>CHAPITRE III : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>54</b>
3.1. AUX ELUS NATIONAUX ET LOCAUX AINSI QUE LES RESSORTISSANTS DES COMMUNES.....	55
3.2. AUX INTERVENANTS.....	55
3.3. AUX AUTORITES COMMUNALES.....	56
3.4 A L'AUTORITE PROVINCIALE.....	56
AUX MINISTERES SECTORIELS .....	57
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>58</b>

## **Sigles et Abréviations utilisés**

AI : Alinéa

CC : Conseil communal

CCDC : Comité communal de Développement

Communautaire

CDC : Comité de Développement Communautaire

CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

DP : Diagnostic Participatif

GIZ : Coopération Technique Allemande

MARP : Méthode Accélérée de Recherche Participative

OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement

ONG : Organisations Non Gouvernementales

PAC : Plan d'Action Communautaire

PCDC : Plan Communal de Développement Communautaire

PCRC : Plan Communal de Renforcement des Compétences

PIA/PAI : Programme d'Investissement annuel

PRADECS : Programme d'Appui au Développement

Communautaire et Social

PTRPC : Programme Transitoire de Reconstruction Post

Conflit

PV : Procès Verbal

SIDA : Syndrome d'immunodéficience Acquise

TDR : Termes de Référence

## Remerciements

Au nom du gouvernement du Burundi, le Ministère du Développement communal remercie sincèrement tous les Partenaires Technique et Financiers du Burundi en général et en particulier, la GIZ, la Coopération Suisse, la Coopération Technique Belge et le Projet PRADECS qui ont apporté leur concours financier, technique et matériel au comité technique d'actualisation du Guide Pratique National de planification communale.

La présente version du guide est le fruit d'une réflexion nationale réalisée à travers des ateliers régionaux et un atelier national et sur base des lacunes constatées au cours du Processus d'élaboration des précédents PCDC.

Que tous les acteurs ayant contribué au processus d'actualisation du guide trouvent ici notre gratitude pour leur disponibilité et leur précieuse contribution.

## PREFACE

En tant qu'acteur du développement de votre commune comme administrateur, président, membre d'un conseil communal ou leader à un échelon de base, animateur ou agent technique de développement local impliqué dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan communal de développement communautaire de votre collectivité, le présent guide est le vôtre et constitue un canevas d'inspiration pour la conduite de la Planification du Développement de votre Commune.

Outre qu'il donne l'explication des mots clés et la présentation des principes essentiels de planification participative, ce guide décrit, de manière succincte, les différentes phases, étapes et outils nécessaires à une bonne programmation des actions et projets de développement.

La planification communale étant l'une des étapes les plus importantes dans le développement local, il est fondamental que son élaboration soit effectuée selon une démarche participative et cohérente afin de recueillir l'engagement effectif de la population

bénéficiaire dans l'accomplissement des actions envisagées.

A cet effet, les principes, la démarche et les outils de planification qui l'accompagnent doivent être proposés, expliqués et mis à la disposition de tous ceux qui sont impliqués dans l'élaboration du Plan Communal de Développement Communautaire.

Nous attirons l'attention des utilisateurs sur l'importance donnée à la réflexion thématique qui doit permettre de mettre en commun toute l'expertise communale tant celle-ci ne se limite pas toujours aux techniciens affectés par l'Etat dans le cadre de la déconcentration de ses services. Une expertise

locale existe certainement dans votre commune et dans de nombreux domaines : Il est précieux de savoir la découvrir et la mettre en valeur et cela est souvent une mission prospective riche de surprises.

La réflexion thématique doit permettre d'identifier des projets de développement et d'estimer leur impact social et économique auprès des bénéficiaires.

Lors des phases de priorisation des projets comme lors de leur mise en œuvre, une formidable occasion vous sera donnée pour rassembler toutes les forces existantes au sein de votre commune et trouver ensemble des consensus qui contribueront à consolider l'unité et la cohésion de celle-ci.

Une place importante a été accordée à la validation communale et nationale du présent guide ainsi qu'à sa présentation auprès des services provinciaux.

La validation sur la base des critères clairement et objectivement définis permettra aux élus de mieux connaître leur commune, ses potentialités et les contraintes à dompter pour que l'appropriation du guide soit effective, permettra ainsi de développer au sein du conseil communal un sens aigu de la critique constructive, tout en en tenant compte des réelles capacités humaines et financières de la commune.

Au niveau provincial, votre présentation dynamique, persuasive et convaincante auprès des services provinciaux et en présence des autres responsables communaux, vous permettront d'aborder avec conviction tous les aspects constructifs de l'intercommunalité. Vous pourrez ainsi apprécier votre contribution à l'aménagement du territoire national.

La préoccupation commune est de proposer un outil adapté aux besoins des acteurs communaux et à leur niveau moyen



de compréhension. Aussi, son contenu se répartit en deux fascicules, le premier mettant surtout l'accent sur les principes de bases de la planification, son vocabulaire ainsi que sur la description des étapes à franchir dans l'élaboration du plan communal de développement communautaire, le second regroupant tous les outils utiles aux opérateurs.

La présente version du guide de planification communale s'inspire des expériences acquises et des contraintes rencontrées au cours du processus d'élaboration et de mise en œuvre des PCDC de première génération. Il s'agit donc d'un outil de travail proposé par les acteurs locaux et les partenaires techniques et financier pour élaborer des PCDC plus réalistes et cohérents avec les orientations nationales. Il reste perfectible pour être adapté aux réalités du Pays.

Pour cela, la contribution de tous les praticiens du développement est toujours souhaitée afin de faire évoluer le contenu de ce guide méthodologique dans l'objectif d'une planification communale, provinciale et nationale adaptées, en permanence, aux réalités du Burundi.

Le Ministre du Développement Communal

Martin NIVYABANDI

## Contexte

La loi communale du 20 Avril 2005 reconnaît aux communes une autonomie organique et financière et leur exige d'élaborer et mettre en œuvre leur plan de développement communautaire suivant les orientations nationales. C'est dans ce cadre qu'en 2007, un guide national pratique de planification communale a été élaboré dans le souci d'harmoniser les concepts, les procédures, les principes, les méthodes et les outils de planification du développement communal.

Le guide national pratique de planification communale a permis aux différentes communes du pays de se doter des plans communaux de développement communautaire (PCDC) élaborés de manière participative et inclusive.

Après 5 ans de leur mise en œuvre, les PCDC font objet de critiques quant à leur réalisme par rapport aux ressources financières et aux compétences locales, leurs articulations aux autres outils de planification nationale (CSLP, OMD, Vision 2025, CDMT, etc.) et les mécanismes de leur mise en œuvre.

En outre, un projet de portant sur le transfert de compétences aux communes est en cours de préparation et cela devrait orienter la planification communale.

Compte tenu de la prochaine élaboration des PCDC, deuxième génération, il a opportun d'actualiser le guide national de planification pour l'adapter aux réalités du

moment afin d'aboutir à des PCDC plus réalistes et conformes aux orientations nationales.

Comme la première version, cette version actualisée du guide national pratique de planification communale a pour objectifs de :

1. Servir de cadre de référence unique et uniforme aux acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans communaux de développement communautaire (membres des conseils communaux, techniciens communaux, services déconcentrés de l'Etat, partenaires techniques et financiers, responsables sectoriels ainsi que les ONGs) ;
2. Consolider de manière significative, l'approche de planification participative ascendante, qui permettra à l'autorité et à ses partenaires de tenir compte des véritables besoins des communautés de base dans la programmation des investissements ;
3. Assurer une cohérence entre les actions de développement initiées à la base et les orientations nationales et/ou les préoccupations internationales issues des documents de référence traçant la politique nationale tel que le CSLP, la vision 2025 et les OMD ;
4. Doter le pays d'une vision d'un véritable schéma d'aménagement du territoire qui traduirait un ensemble de changements positifs attendus à tous les niveaux (collines, commune, province, nation) concrétisée par la mise en œuvre des plans de développement.

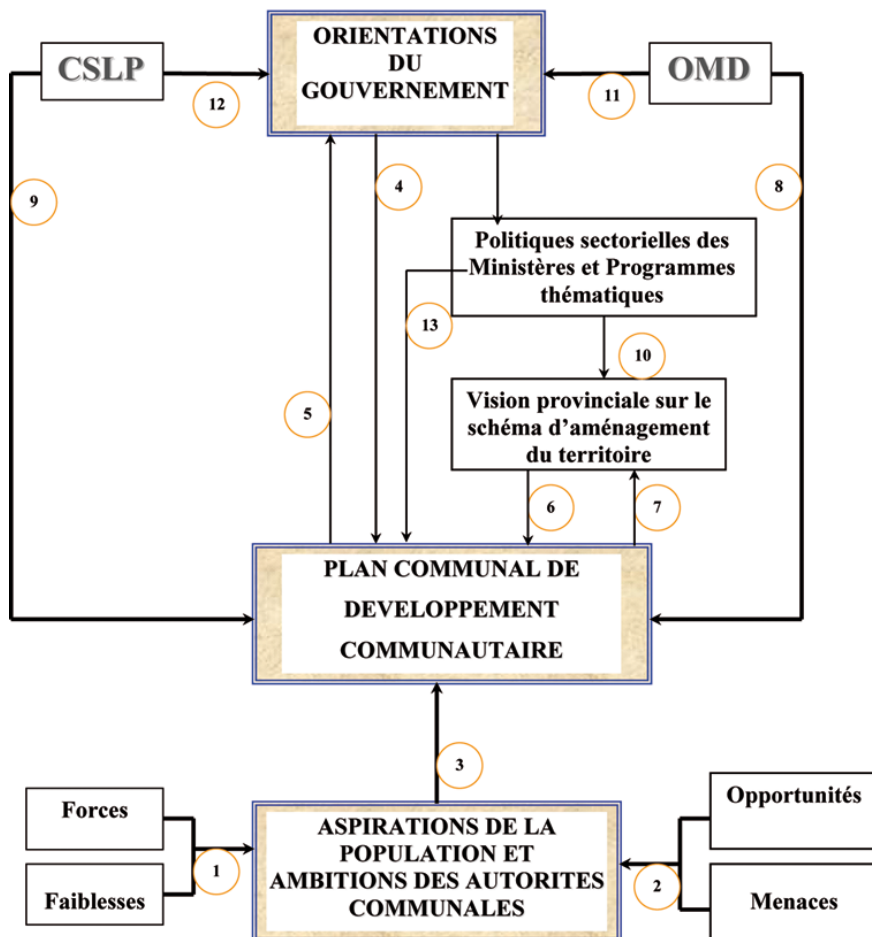
Le processus d'actualisation du guide a suivi une approche participative et inclusive avec le souci d'une appropriation effective par toutes les parties prenantes. Le présent guide est le fruit des consultations avec les différents acteurs impliqués dans le processus de planification communale. Ainsi, des ateliers régionaux ont été organisés pour collecter les avis et considérations des acteurs locaux sur la précédente version du guide. Les résultats de ces ateliers ont été ensuite enrichis au cours d'un atelier national regroupant les membres de l'équipe technique, les représentants des Ministères sectoriels ainsi que les représentants des partenaires techniques et financiers impliqués dans le processus.

Le contenu de ce guide est articulé sur aspects suivants :

- Rappel des Les concepts et principes de planification communale ;
- La démarche méthodologique d'élaboration des Plans Communaux de Développement Communautaire en précisant phases et les différentes étapes que comporte chaque phase ;
- Les Recommandations aux utilisateurs de ce guide actualisé.

Le guide comprend deux fascicules : La fascicule 1 décrit la méthodologie et les étapes du processus d'élaboration des PCDC. La deuxième décrit les outils essentiels pour mener à bon port le processus

**INSERTION DES PLANS COMMUNAUX DE DEVELOPPEMENT  
COMMUNAUTAIRE DANS LE PROCESSUS NATIONAL DE  
PLANIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT**



1

Les aspirations de la population et les ambitions des autorités locales sont exprimées au regard des forces et faiblesses, des opportunités et menaces du milieu environnant

2

3

Les mêmes aspirations alimentent le contenu du plan communal de développement communautaire (PCDC)

4

Le plan est influencé par les orientations nationales lors de son élaboration

5

Celui-ci doit être acheminé au niveau national pour la vérification de sa cohérence avec les orientations nationales du Gouvernement en matière de développement

6

Il doit en outre tenir compte de la vision provinciale surtout en matière d'aménagement du territoire. Une fois les Plans communaux élaborés, les projets qui en découlent concourent à la structuration de la vision provinciale notamment en ce qui concerne l'intercommunalité

7

8

Lors de son élaboration, le PCDC doit intégrer les aspects liés aux autres instruments de planification tels que le CSLP et les OMD

9

10

La vision provinciale du développement et de l'aménagement du territoire tire sa source légale et structurelle des politiques sectorielles et des programmes thématiques

11

En plus du contenu des PCDC, les orientations du gouvernement dépendent des autres instruments de planification comme le CSLP et les OMD.

12

13

Au niveau technique les PCDC doivent s'inspirer des politiques sectorielles surtout en ce qui concerne les normes à tenir compte dans la conception des projets de développement communal

# **CHAPITRE I. CONCEPTS ET PRINCIPES DE LA PLANIFICATION COMMUNALE**

## **1.1. LES CONCEPTS DE BASE DE LA PLANIFICATION COMMUNALE**

Pour bien accompagner le processus d'élaboration du plan communal, la connaissance de quelques définitions des mots clés couramment employés s'avère indispensable pour les praticiens.

### **1.1.1. Diagnostic**

Le diagnostic est une opération qui consiste à établir un état des lieux d'un territoire. Il permet de faire l'identification, l'analyse globale et systématique des atouts et des contraintes liés au développement du territoire en tenant compte des différents domaines d'intervention pour amorcer le changement positif désiré.

Un bon diagnostic permet d'identifier les vrais problèmes du territoire et de proposer des solutions réalistes.

### **1.1.2. Participation**

C'est le fait de prendre part. On distingue plusieurs niveaux de participation :

- Celle-ci peut aller de la simple consultation à un véritable engagement de la population qui signifie



une implication de celle-ci dans les différentes phases du processus décisionnel.

- La participation dont il est question dans ce document est active et se traduit par une implication effective de la population depuis le diagnostic jusqu'à la prise de décision.

### **1.1.3. Communauté**

Une communauté est un ensemble de personnes vivant dans une même entité géographique, partageant les mêmes réalités de vie (contraintes et atouts) sur le plan économique, social et culturel.

### **1.1.4. Objectif**

Un objectif est ce que l'on se propose d'atteindre en quantité et endéans des délais donnés. C'est le but visé à travers les actions menées. C'est la raison fondamentale pour laquelle une action a été entreprise. Par exemple, augmenter d'ici 2007 la production céréalière de 750 Kg/ha à 1000 Kg/ha dans une commune.

### **1.1.5. Résultat attendu**

Un résultat attendu est la prévision d'un produit qui est généré après la réalisation d'un certain nombre d'activités. Le résultat attendu est un intermédiaire entre les activités et l'objectif.

### **1.1.6. Planifier/Plan/Planification**

**Planifier** c'est l'action de programmer les interventions dans le temps et dans l'espace avec des moyens correspondants. Les interventions doivent être articulées

les unes aux autres pour faire un tout harmonieux, en l'occurrence le bien être intégral.

**Un plan** est un document de référence qui comporte des objectifs et des priorités, des stratégies, des actions ainsi que des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs. Il éclaire les choix et oriente les acteurs.

**La Planification** est l'ensemble des méthodes et stratégies permettant d'assurer la mise en œuvre des actions de développement.

### **1.1.7. Programmation/Programme/Projet**

**La programmation** est la répartition d'actions sur une période donnée pour atteindre les objectifs fixés. Il doit mettre en liaison la logique du plan, les résultats attendus, les activités planifiées en fonction des ressources disponibles et à disposer.

**Le programme** est un ensemble organisé de politiques, de procédures et de projets, d'opérations et de services conçu pour atteindre un même but.

**Comme on peut le constater, les termes plan, programme et projet se ressemblent dans leurs structures. Cependant chacun comporte sa spécificité.**

**Le projet propose des solutions partielles à des problèmes fondamentaux.**

**Exemple : Projet de réhabilitation d'une école, Projet de construction d'une route, Projet d'aménagement d'un marrais, etc.**

**Le programme par contre est un ensemble de projets liés cohérents et coordonnés, contribuant ensemble à la réalisation d'un même but. C'est déjà une solution avancée, quoique toujours partielle, aux problèmes fondamentaux.**

**Exemple : programme SIDA, Programme de renforcement des capacités, Programme de relance du développement du monde rural, programme d'alphabétisation ....**

**Le Plan est quant à lui plus global. Il peut être décomposé en plusieurs programmes, ces derniers étant beaucoup plus concrets et opérationnels. Le plan traduit la volonté politique du développement du pays ou de la localité.**

**Bref, un plan vise plusieurs buts, un programme n'en vise qu'un seul tandis que un projet cherche à réaliser un objectif.**

**Exemple : Plan de développement communal**

### **1.1.8. Développement communal**

C'est un processus dynamique qui mobilise les acteurs autour d'une vision commune de valorisation des ressources du territoire de la commune en vue de la satisfaction des besoins des populations concernées.

### **1.1.9. Développement communautaire**

C'est un processus de résolution des problèmes dans lequel les populations locales sont les acteurs principaux dans toutes les prises de décisions pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Il permet aux populations d'analyser leurs conditions de vie, de décider des moyens à employer, de s'organiser pour réaliser elles mêmes des actions communes en vue de leur promotion sur les plans économique, social, culturel, environnemental, etc.

### **1.1.10. Plan communal de développement communautaire**

Il s'agit d'un ensemble cohérent de programmes visant à introduire des changements positifs dans la vie de la commune.

Le plan communal de développement communautaire est le résultat d'un processus d'analyse, de priorisation, d'arbitrage et de choix tenant compte à la fois des réalités et intérêts locaux, des aspirations des populations et des ambitions des dirigeants.

### 1.1.11. Priorité/Priorisation

Les priorités sont les actions hiérarchisées en fonction d'un certain nombre de critères tels que la pertinence des problèmes, l'urgence de l'action, la disponibilité des moyens pour l'exécution, etc.

La priorisation c'est le classement/programmation des actions par ordre d'importance en fonction de l'acuité des problèmes à résoudre et des ressources requises et négociables.

### 1.1.12. Ressources

C'est l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers pour réaliser les activités planifiées et obtenir les résultats attendus.

### 1.1.13. Suivi/évaluation

**Le suivi** est un examen permanent ou périodique de mise en œuvre du programme d'actions.

**L'évaluation** quant à elle permet d'apprécier les effets et les impacts du programme. Elle se fonde sur une comparaison des données recueillies en prévision et en réalisation.

**Le suivi et l'évaluation** du plan permet d'en assurer la bonne gestion et d'envisager éventuellement la réorientation des actions.

### 1.1.14. Indicateurs

Ce sont les éléments quantitatifs et qualitatifs qui permettent de mesurer les résultats atteints ou produits générés par l'exécution des activités.

### 1.1.15. Cadre logique

Le cadre logique d'un plan est une matrice (sous forme de tableau) à double entrée qui présente de façon systématique et logique la finalité (objectif global), les objectifs et les résultats ainsi que les actions avec leurs liens de causalité. Le cadre logique présente aussi les indicateurs de performance et les moyens de vérification de la réalisation des objectifs.

### 1.1.16. Réflexions thématiques/axes de développement

- Une **réflexion thématique** est un processus au cours duquel les acteurs analysent dans sa globalité et de manière approfondie les contours d'un secteur d'intervention dans le but d'induire un changement positif. Exemple : Une commission thématique sur l'environnement, sur la santé, sur l'éducation...
- **Les axes de développement** : sont les orientations (les préoccupations majeures de développement) exprimées par la population et les acteurs en termes d'objectifs globaux de développement. Ils servent de référence à l'orientation du programme d'action.

### **1.1.17. Démarche participative et itérative**

La démarche participative et itérative dans la planification repose sur l'implication et la responsabilisation effective des différentes catégories d'acteurs locaux à toutes les étapes du processus de planification. Elle exige des séries de restitution à chaque étape du sommet vers la base et vice versa, d'où l'emploi du terme itératif qui veut dire « aller/retour ». L'application de cette démarche facilite l'appropriation du plan élaboré par les concernés.

### **1.1.18. La restitution**

La restitution est le fait de rendre compte des résultats et les décisions prises au cours du processus ascendant d'élaboration du plan de développement auprès des acteurs concernés par le développement de la commune.

### **1.1.19. Approbation**

C'est l'étape au cours de laquelle l'autorité habilitée (le conseil communal, le Ministère ayant la planification dans ses attributions) délibère sur le plan de développement de la commune sur base des critères bien définis.

### **1.1.20. Redevabilité**

C'est le fait pour un responsable d'avoir une obligation de rendre compte aux bénéficiaires de la gestion du processus de mise en œuvre du plan (restitution sur tout le processus d'élaboration, allocation des ressources, partage des succès et échecs...)

### **1.1.21 Le schéma du territoire**

Le schéma du territoire ou état des lieux du territoire est l'image du territoire telle qu'elle se présente. Le schéma est élaboré par la population elle-même lors de la réunion de planification. Elle diffère simplement de la carte du territoire par son imprécision en matière d'échelle et de légendes.

### **1.1.22 Le schéma d'aménagement du territoire**

Le schéma d'aménagement du territoire est une représentation imagée du territoire sous forme de projection, de changement positif de la situation des populations d'un territoire. Tout comme le schéma du territoire, le schéma d'aménagement du territoire élaboré manuellement lors de la réunion de planification peut - être entachée d'erreurs pour ce qui est d'échelle et de légendes par rapport à la carte d'aménagement du territoire qui est plus précise techniquement

## **1.2. LES PRINCIPES DE BASE DE LA PLANIFICATION COMMUNALE**

Toute œuvre humaine n'est durable que si elle est entourée d'un certain nombre de conditions. Tel est le cas du plan communal de développement communautaire où les principes de base constituent son socle. Ils facilitent la participation réelle des populations à la base en vue d'une meilleure appropriation du plan et sa mise en œuvre.

Les principes directeurs sont :



1. **La promotion d'une citoyenneté responsable**, engagée sur un développement communautaire durable et équitable et le transfert du pouvoir de décision vers la communauté. La philosophie basée sur l'implication et la responsabilisation des communautés pour leur propre développement entraîne un transfert des pouvoirs et des obligations aux communautés représentées par leur délégué au niveau de chaque échelon.
2. **L'intégration de la dimension spatiale** : le processus de planification communale permet à la population d'analyser toutes les potentialités du territoire (ressources naturelles, humaines, économiques etc.) à prendre en compte dans le plan communal de développement communautaire en vue de rationaliser leur gestion.
3. **La participation des communautés de base, la collaboration avec les services et les partenaires extérieurs** : l'élaboration d'un plan de développement participatif ne peut pas se faire de manière efficace si les techniciens ou les experts externes travaillent de manière isolée sans associer les communautés locales rurales ou urbaines. Celles-ci risquent de manifester un désintérêt et d'ignorer l'existence de ce plan. En conséquence, sa réalisation serait compromise. De même, les populations rurales, bien que, disposant d'une expertise en leur sein, ne peuvent pas à elles seules travailler efficacement sans associer ni consulter les techniciens. En effet leur planification risque de souffrir d'un manque de technicité et leur plan ne pourra pas se réaliser faute de moyens. En

conséquence, l'élaboration d'un plan de développement est une œuvre collective qui repose sur un travail collectif entre les communautés, leurs représentants élus, les services techniques et les acteurs non étatiques.

4. **La cohérence des programmes au niveau local avec les politiques nationales.** La prise en compte des dimensions macroéconomiques et politiques est très importante au cours du processus de planification participative communale. Les deux niveaux local et central se renforcent et se nourrissent en conciliant l'intérêt général et les intérêts spécifiquement locaux.
5. **La redevabilité et la transparence à tous les niveaux et entre tous les acteurs :** La mise en place d'une structure communautaire de développement réellement représentative de toutes les catégories socioprofessionnelles permet d'assurer un bon suivi des activités planifiées. Toutes les parties prenantes aux plans locaux de développement ont l'obligation de rendre compte des résultats atteints et ce mutuellement au cours des différentes phases d'élaboration du plan et de mise en œuvre des activités de développement ainsi que lors du suivi-évaluation participatif. Ils ont en conséquence chacun en ce qui le concerne l'obligation de rendre compte du succès et des échec des programmes (l'allocation des ressources humaines et financières).

## **CHAPITRE II : DEMARCHE METHODOLOGIQUE**

Le processus d'élaboration d'un PCDC comporte cinq (5) phases principales:

- i. Phase préparatoire,
- ii. Phase d'analyse - diagnostic,
- iii. Phase de formulation du PCDC,
- iv. Phase d'élaboration du document du PCDC,
- v. Phase de validation, approbation et enfin la phase de gestion du Plan.

Chaque phase compte un certain nombre d'étapes comme le montre le schéma qui suit :

Phases		Etapas		Durée (jours)		
PREPARATION	DIAGNOSTIC	ELABORATION	APPROBATION	GESTION	15. Actualisation du PCDC	30
					14. Elaboration des fiches de projet	Variable
					13. Transmission du PCDC à l'échelon national	30
					12. Présentation du projet de PCDC à l'autorité provincial	14
					11. Approbation du projet de PCDC par le conseil communal	16
					10. Rédaction du projet de PCDC	3
					9. Restitution du draft de PCDC	10
					8. rédaction du premier draft de PCDC	15
					7. Mise en commun et arbitrage du choix des priorités	3
					6. Discussion et Réflexions thématiques	4
					5. Collecte des données primaires ou organisation du diagnostic proprement dit	21
					4. Collecte des données secondaires	5
					3. Constitution et formation de l'équipe d'animation	5
					2. Campagne d'information	10
					1. Décision par les institutions habilitées	1
Total Jours				167		

## **PHASE I : PREPARATION**

**« Iyija kurisha ihera kunama »**

**« Ubuja gusha buratagata »**

L'article 13 alinéas 4 de la loi communale donne mandat au conseil communal (CC) de fixer le programme de développement communautaire, d'en contrôler l'exécution et d'en assurer l'évaluation.

L'article 31 quant à lui fixe les attributions de l'Administrateur communal et précise, à son alinéa 7, que l'Administrateur est chargé notamment de préparer le plan de développement communautaire après avis pris à la base.

## Etape 1 : Décision par les instances habilitées

Objectif	Tous les membres du Conseil Communal ont la même compréhension de l'importance d'un plan communal de développement communautaire et sont unanimes pour mobiliser les moyens de le réaliser.
Résultat attendu	La décision d'élaborer un plan communal de développement communautaire est prise et une campagne d'information au près des populations est lancée.
Tâches à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Organiser une réunion de réflexion sur le bien-fondé de l'existence d'un plan communal de développement communautaire, les moyens et les responsabilités pour le faire</li> <li>b) Donner mandat à l'administrateur (P.V. en référence à la Loi Communale)</li> <li>c) Disponibiliser tous les outils indispensables à la planification communale</li> <li>d) Elaborer les TDR pour la mise en place de l'équipe communale de planification</li> <li>e) Informer les membres du conseil sur les outils existants dont le guide pratique de planification communale</li> <li>f) Identifier une personne ressource pour appuyer la commune dans l'élaboration des TDR pour le recrutement d'un consultant chargé d'accompagner le processus en cas de besoin</li> <li>g) Organiser des séances de renforcement des capacités pour pouvoir élaborer les TDR</li> </ul>
Durée	Une journée
Niveau	Commune
Groupe cible	Membres du conseil communal
Responsable	Président du Conseil Communal en concertation avec l'Administrateur et le Gouverneur
Partenaires	Intervenant ciblé
Outils à utiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La Loi communale, textes de référence : Article 1, 4, 5, 6, 7, 8, 13 al 4, 5, 10, 31 al 7; 37 al 1; 39 ; 40 ; 53 ; 77 al 4 ; 106 et 107)</li> <li>➤ Modèle TDR pour le recrutement d'un opérateur</li> <li>➤ Modèle TDR pour la mise en place de l'équipe communale</li> <li>➤ Fiche de conduite d'une animation de réunion</li> <li>➤ Modèle PV de délibération du Conseil Communal</li> </ul>

## Etape 2 : Campagne d'information

<p>Cette campagne d'information est un moment important pour amorcer la démarche sur des bases saines en fonction d'objectifs que recherche le plan.</p> <p>La réussite de la démarche dépend de la qualité des informations données à cette étape. C'est pourquoi une attention particulière doit être accordée à la préparation de cette étape pour lever dès le départ les ambiguïtés et les mauvaises interprétations.</p>	
Objectif	Les structures opérationnelles et les habitants de la Commune prennent conscience du bien fondé et des exigences du processus d'élaboration d'un Plan Communal de Développement Communautaire.
Résultat attendu	La communauté comprend, adhère et s'engage à participer activement au processus de planification.
Tâches à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Organiser des réunions d'informations aux diverses structures et parties prenantes au processus ;</li> <li>b. Organiser aux divers échelons administratifs des réunions d'information sur le processus d'élaboration du plan communal de développement communautaire ;</li> <li>c. Faire un bilan de la campagne d'information.</li> </ul>
Durée	1 journée pour la tâche a et 1 journée par colline pour la tâche b
Niveau	Commune pour la tâche a et colline pour la tâche b
Groupe cible	Populations, structures opérationnelles de la commune et Ministères concernés par le transfert des compétences

Responsable	Administrateur Communal
Partenaires	Conseiller technique chargé du développement, les chefs de zones, les chefs de colline, les membres du CPD, du CCDC et des CDC.
Outils à utiliser	Elaborer un plan de communication pour la commune Animation de réunions Guide pratique nationale de planification communale



### Etape 3 : Constitution et formation de l'équipe d'animation

<p>Il est important que l'équipe d'animation soit multidisciplinaire et composée de personnes compétentes pouvant venir éventuellement de l'extérieur de la commune appuyée, par des animateurs locaux choisis parmi les techniciens et volontaires provenant des structures opérationnelles dans la Commune.</p> <p>A ce sujet la Loi Communale dans son article 39 prévoit de confier au comité communal de développement communal (CCDC) un rôle moteur pour la conduite de ce type d'activité.</p> <p>Pour que les animateurs puissent bien accompagner le processus d'élaboration du PCDC, la connaissance de la démarche et des méthodes d'animation s'avère nécessaire. La formation des membres de l'équipe d'animation leur permettra de maîtriser la démarche méthodologique et de faciliter l'implication dans le processus et de s'approprier progressivement le document plus tard.</p>	
Objectif	Promouvoir les compétences locales en matière de planification au sein de la commune
Résultat attendu	L'équipe d'animation maîtrise la démarche et les outils pour l'élaboration du PCDC.
Tâches à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définir le profil et le nombre des membres de l'équipe communale de planification</li> <li>➤ Identifier les membres de l'équipe d'animation, l'équipe de rédaction ainsi que les personnes à former</li> <li>➤ Mettre en place une équipe technique multidisciplinaire compétente pour conduire le processus de planification</li> <li>➤ Préparer, organiser et réaliser un plan de formation des animateurs sur la démarche, les outils</li> </ul>
Durée	5 jours
Niveau	Commune

Groupe cible	Equipe d'animation
Responsable	Administrateur communal
Partenaires	Prestataires de services et intervenants locaux
Outils à utiliser	Un module de formation précisant les contenus et thèmes de la formation du type d'activité

## **PHASE II: DIAGNOSTIC PARTICIPATIF**

**“Uja mw’ishamba utazi ugaca inkoni utazi”  
“Imyenge y’inzu imenywa na nyeneyo”**

Après la formation, l’équipe d’animation se déploiera sur le terrain pour démarrer le diagnostic participatif dans la Commune. Cette phase comprend deux étapes importantes à savoir :

- (a) la collecte des données secondaires ;
- (b) la collecte des données primaires ou diagnostic participatif proprement dit.

## Etape 4 : Collecte des données secondaires

<p>Il s'agit d'identifier quelles sont les données disponibles sur la Commune pour une base d'information utile pour l'élaboration du PCDC. En effet, beaucoup de programmes ou projets ont échoué pour n'avoir tenu compte de ce qui a été entrepris dans leurs zones d'intervention.</p> <p>Cette connaissance préalable permet à l'équipe d'animation d'avancer plus rapidement et plus efficacement que si elle n'avait aucune information préliminaire.</p>	
Objectif	Constituer une base de données actualisée permettant de se faire une idée sur la situation socio-économique de la commune.
Résultat attendu	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les informations les plus importantes sur la Commune sont disponibles ;</li> <li>➤ Une première analyse provisoire de la situation de la Commune est faite.</li> </ul>
Tâches à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rassembler toute la documentation existante sur la Commune ;</li> <li>➤ Collecter les informations auprès des services techniques, des ONG, des OSC et des opérateurs privés ;</li> <li>➤ Exploiter les statistiques et documentations sur la Commune ;</li> <li>➤ Synthétiser l'information sur la Commune et la désagréger par sexe, âge, etc.</li> <li>➤ Elaborer (sur la base des informations recueillies) une analyse provisoire de la situation de la Commune.</li> </ul>
Durée	5 jours
Niveau	Commune, Zone, collines et Services techniques déconcentrés
Groupe cible	Services déconcentrés de la commune, ONG,

	la société civile et opérateurs privés
Responsable	Conseiller technique chargé du développement
Partenaires	Prestataires de service en collaboration avec intervenants locaux.
Outils à utiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiche d'informations par service et par entité ;</li> <li>➤ Plan de présentation du descriptif chiffré de la commune</li> </ul>

## Etape 5 : Collecte des données primaires ou organisation du diagnostic proprement dit

<p>Il s'agit de la collecte des données qualitatives selon la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP) qui se fait auprès des populations de l'entité concernée (c'est une étape qui se fait aux différents échelons administratifs depuis la colline jusqu'à la commune en passant par la zone).</p>	
<p><b>5.1. Diagnostic au niveau collines</b></p>	
<p>Objectif</p>	<p>Identifier les forces et opportunités, les faiblesses et les contraintes, du développement par les populations des collines, analyse leurs causes et conséquences et proposition des solutions appropriées.</p>
<p>Résultat attendu</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les populations des collines donnent leurs considérations sur les résultats atteints par les PCDC génération précédente</li> <li>➤ Les contraintes et potentialités par colline de recensement sont identifiées ainsi que les actions prioritaires à mener (argumentaire de justification des choix) ;</li> <li>➤ Un document écrit de ce travail reste en archive au niveau de la colline.</li> </ul>
<p>Tâches à réaliser</p>	<p>1. Animer les populations en assemblées générales à un endroit choisi avec le concours des autorités locales en veillant aux aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rappel des priorités du précédent PCDC</li> <li>➤ Evaluation avec la population des résultats atteints avec le précédent PCDC</li> <li>➤ Analyse des atouts, potentialités et</li> </ul>

	<p>contraintes pour le développement de la colline</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Animer les populations groupées par collines de recensement et éventuellement par groupe d'intérêt ;</li> <li>3. Dégager les priorités pour l'entité concernée ;</li> <li>4. Elire les comités de développement communautaire</li> <li>5. Identifier les représentants des différentes composantes de la population de la colline (adultes, jeunes, groupes marginalisés, avec parité homme femme) à la synthèse zonale</li> </ol>
Durée	1 jour par colline
Niveau	Collines
Groupe cible	Populations de la colline
Responsable	Equipe d'animation et Chefs de colline
Partenaires	Prestataires et structures de développement communautaires
Outils à utiliser	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Carte du milieu / Schéma du territoire</li> <li>2. Interview semi structurée</li> <li>3. Transect</li> <li>4. Profil historique</li> <li>5. Tableau des figurines</li> <li>6. Calendriers</li> <li>7. Diagramme de Venn</li> <li>8. Diagramme des flux économiques</li> </ol>
<b>5.2. Diagnostic au niveau Zones</b>	
Objectif	Analyser de façon participative les données collectées au niveau des collines et identifier éventuellement d'autres contraintes ainsi que les problèmes prioritaires au niveau des zones
Résultat	1. Le diagnostic de la zone est établi ;

attendu	<p>2. Les grandes orientations prioritaires sont identifiées ;</p> <p>3. Les membres des commissions thématiques sont choisis.</p>
Tâches à réaliser	<p>a. Rappeler de manière exhaustive les résultats des consultations communautaires (DP) ;</p> <p>b. Procéder à un exercice de localisation de la zone et sa subdivision administrative (carte établie par les participants) ;</p> <p>c. Inventorier de manière exhaustive les atouts (brainstorming par cartons) ;</p> <p>d. Inventorier systématiquement les contraintes (brainstorming par cartons).</p> <p><b>Analyse des atouts</b></p> <p>a. Reformuler plus explicitement les atouts (cartons) ;</p> <p>b. Faire la classification des atouts par familles (cartons) ;</p> <p>c. Apprécier le niveau de conscience des populations par rapport à ces atouts ;</p> <p>d. Apprécier l'état de sauvegarde ou destruction de ces atouts ;</p> <p>e. Analyser le niveau de mise en valeur de ces atouts ;</p> <p>f. Recueillir les propositions pour mieux valoriser ces atouts.</p> <p><b>Analyse des contraintes</b></p> <p>a. Reformuler plus explicitement des contraintes (cartons) ;</p> <p>b. Etablir les relations de causes à effets entre</p>



	<p>les contraintes : définir les familles des contraintes (cartons);</p> <p>c. Identifier les contraintes centrales (cartons);</p> <p>d. Hiérarchiser les contraintes (matrice de classification préférentielle);</p> <p>e. Elaborer l'arbre à problèmes à partir des contraintes hiérarchisées (arbre à problèmes) ;</p> <p>f. Elaborer l'arbre à objectifs d'où découleront les solutions des problèmes et actions à mener (arbre à objectifs) ;</p> <p>g. Elaborer une matrice des actions à mener dans la zone ;</p> <p>h. Apprécier l'état de la structuration communautaire et fonctionnalité du comité de développement des collines de la zone;</p> <p>i. Désigner les représentants de la zone pour participer à la synthèse communale</p>
Durée	2 jours par zone.
Niveau	Zone et Services techniques déconcentrés.
Groupe cible	Les CDCs, Elus collinaires, Représentants de la société civile et les représentants des différentes composantes de la population de la zone
Responsable	Personnes expérimentées (prestataires de service si besoin il y a) en collaboration avec l'administration Communale et les intervenants locaux.
Partenaires	Equipe d'animation
Outils à utiliser	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Interview semi-structuré ;</li> <li>2. Matrice de classification préférentielle, par score, par paire ;</li> <li>3. Arbre à problèmes ;</li> <li>4. Arbre à Objectifs ;</li> </ol>

	<p>5. Brainstorming par cartons ;</p> <p>6. Quelques exemples de présentation d'atouts et contraintes avec arbres à objectifs.</p>
<b>5.3. Synthèse du diagnostic au niveau communal</b>	
Objectif	Produire le plan d'action communautaire à partir d'une analyse socio-économique complète de la commune
Résultat attendu	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une synthèse contenant les potentialités de la commune est dégagée ainsi qu'un tableau récapitulant les contraintes de l'entité, leur manifestation, et les solutions proposées.</li> <li>➤ Les actions sectorielles à mener sont identifiées et la contribution de la communauté est arrêtée.</li> </ul>
Tâches à réaliser	<ol style="list-style-type: none"> <li>a. Rappel des potentialités relevées dans le milieu ;</li> <li>b. Rappel des contraintes et leurs manifestations telles que perçues par les communautés ;</li> <li>c. Rappel des solutions et des actions à mener proposées dans les PAC zonaux;</li> <li>d. Arbitrage des actions à mener au niveau de la commune (PAC communal) ;</li> </ol>
Durée	2 jours
Niveau	Commune et Services techniques déconcentrés
Groupe cible	Représentants de la population des zones, les services déconcentrés et les structures communautaires et de la société civile
Responsable	L'équipe d'animation en collaboration avec l'administration Communale
Partenaires	Intervenants dans la commune et tous les

		acteurs de développement
Outils utiliser	à	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Interview semi structuré</li><li>2. Matrice de classification préférentielle</li><li>3. Arbre à problèmes</li><li>4. Arbre à Objectifs</li><li>5. Brainstorming par carton</li></ol>

### **PHASE III. ELABORATION DU PCDC**

**« Umutwe w'umwe ntiwigira inama »**

## Etape 6 : Discussions et Réflexions thématiques

<p>Pour assurer la faisabilité des projets provenant des propositions exprimées par les représentants des populations et leur cohérence avec le niveau national, le respect des normes techniques doit être de rigueur. Un travail des commissions thématiques s'avère indispensable pour bien canaliser les négociations sur la prise de décisions sur les projets à entreprendre.</p>	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assurer la cohérence entre les propositions du contenu des PCDC avec les orientations nationales ainsi que leur faisabilité technique et financière ;</li> <li>➤ Analyser l'impact social, technique, économique et environnemental des propositions sur la vie des habitants de la commune</li> </ul>
Résultat attendu	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les orientations retenues à la étape 5 sont approfondies ;</li> <li>➤ Les décisions sur les priorités sont prises ;</li> <li>➤ Des projets concrets, techniquement et financièrement réalisables sont proposés en conformité aux orientations nationales ;</li> <li>➤ Expression des changements attendus sous forme d'indicateurs d'impacts ;</li> </ul>
Tâches à réaliser	<ol style="list-style-type: none"> <li>a. Mettre en place les commissions thématiques ;</li> <li>b. Sensibiliser les responsables sectoriels pour une implication effective dans l'activité</li> <li>c. Se concerter avec les responsables des services techniques et l'administration ;</li> <li>d. Visiter le terrain suivant le thème ;</li> <li>e. Analyser les problèmes et proposer les solutions ;</li> </ol>

	<p>f. Examiner la conformité des propositions avec les normes de planification et textes légaux et législatifs existants ;</p> <p>g. Proposer des projets précis ;</p> <p>h. Elaborer le rapport par commission ;</p>
Durée	4 jours
Niveau	Commune
Groupe cible	Les représentants des responsables sectoriels au niveau central, les structures déconcentrées de la province, les membres du conseil communal, les structures communautaires et de la société civile. Les CCDC, les représentants du CPD, les représentants des PTF intervenant dans la commune ainsi que d'autres partenaires ciblés par thème
Responsable	Prestataires de service en collaboration avec l'Administrateur communal
Partenaires	Les partenaires locaux
Outils à utiliser	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Documents de planification existants (Monographie, etc.) ;</li> <li>2. Textes légaux régissant les secteurs ;</li> <li>3. Orientations nationales et politiques sectorielles ;</li> <li>4. Schémas directeurs ;</li> <li>5. Matrice de classification préférentielle ;</li> <li>6. Arbre à problèmes ;</li> <li>7. Arbre à Objectifs ;</li> <li>8. Brainstorming par cartons ;</li> <li>9. Fiche type de présentation de projets.</li> <li>10. Les coûts unitaires et leurs références</li> <li>11. Guide pour élaborer le plan de renforcement des compétences</li> </ol>

## Etape 7 : Mise en commun et arbitrage du choix des priorités

<p>Le travail de réflexion thématique a abouti à des propositions de projets encore thématiques, mais le PCDC doit pouvoir hiérarchiser tous ces projets en fonction des spécificités (besoins prioritaires et capacités) de la Commune. C'est une étape décisive pour les acteurs locaux. Elle sert à restituer les résultats des commissions thématiques qui serviront de base pour l'élaboration d'une ébauche du PCDC. Il s'agira également au cours de cette étape de réfléchir sur les besoins en fonction des acteurs du développement.</p>	
Objectif	Inscrire les projets prioritaires dans le Plan de développement de la commune.
Résultat attendu	L'ébauche du PCDC est élaborée en y intégrant un plan de renforcement des capacités
Tâches à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Restituer les travaux des commissions thématiques</li> <li>➤ Restituer les travaux des commissions par thème ;</li> <li>➤ Prioriser les propositions des commissions thématiques ;</li> <li>➤ Elaborer une ébauche de PCDC ;</li> <li>➤ Dégager les besoins en renforcement des compétences à partir des responsabilités des acteurs communaux ;</li> <li>➤ Renforcer l'équipe de rédaction selon les spécificités communales</li> </ul>
Durée	3 jours
Niveau	Commune
Groupe cible	Les membres du conseil communal, les responsables des services techniques communaux, les structures communautaires et de la société civile

Responsable	L'Administrateur communal sous la facilitation du Prestataire de service
Partenaires	Les intervenants en matière de développement
Outils à utiliser	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Documents de planification existants (Monographie, CSLP II, Politiques sectorielles des Ministères, SPAT, OMD, CDMT, Résultats du RGPH, Résultats de l'enquête agricole, etc.) ;</li> <li>2. Textes légaux régissant les secteurs ;</li> <li>3. Schémas directeurs ;</li> <li>4. Matrice de classification préférentielle ;</li> <li>5. Arbre à problèmes ;</li> <li>6. Arbre à Objectifs ;</li> <li>7. Brainstorming par cartons ;</li> <li>8. Grille de priorisation par domaine ;</li> <li>9. Guide pour élaborer le plan de renforcement des compétences</li> </ol>



## Etape 8 : Rédaction du premier draft du PCDC

Sur base des propositions de l'étape précédente, l'administration communale passe à la rédaction du projet du PCDC.	
Objectif	Produire un document reflétant l'ensemble des réflexions et des décisions prises aux étapes antérieures.
Résultat attendu	Le draft du PCDC est produit/disponible
Tâches à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place l'équipe de rédaction ;</li> <li>➤ Rédiger le document et le présenter à l'administration communale.</li> </ul>
Durée	15 jours
Niveau	Commune
Groupe cible	Equipe de rédaction désignée et l'administrateur communal (conseiller chargé du Développement)
Responsable	l'Administrateur l'appui technique de l'équipe de rédaction
Partenaires	Les intervenants
Outils à utiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Canevas de rédaction du plan</li> <li>➤ Choix prioritaires</li> <li>➤ Rapports des commissions thématiques</li> <li>➤ Synthèse des diagnostics</li> <li>➤ Modèle de TDRs relatifs à la mise en place de l'équipe de rédaction</li> </ul>

## Etape 9 : Restitution du draft de projet du PCDC

Une fois que le draft du PCDC est disponible, il est restitué aux communautés pour leur permettre de constater l'évolution des choix prioritaires au cours des différentes séances de réflexion ainsi que les décisions finales à l'échelon communal.	
Objectif	Assurer la participation des communautés de base dans la prise de décisions sur les axes de développement de la Commune
Résultat attendu	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Appropriation du processus de planification et de prise de décision par les communautés ;</li> <li>➤ Contribution des populations à la finalisation du PCDC.</li> </ul>
Tâches à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etablir un calendrier de restitution ;</li> <li>➤ Mettre en place une équipe de restitution ;</li> <li>➤ Restituer le contenu du projet de PCDC avec les moyens didactiques adaptés;</li> <li>➤ Recueillir les commentaires ou observations des communautés ;</li> <li>➤ Vérifier les actions qui peuvent être menées par les communautés et les actions qui nécessitent des appuis extérieurs ;</li> <li>➤ Discuter des étapes à suivre.</li> </ul>
Durée	1 jour/Zone et 1 jour par colline
Niveau	Zone/Colline
Groupe cible	Toutes les couches socioprofessionnelles de la population
Responsable	Administration communale avec l'appui de l'équipe d'animation et de rédaction.
Partenaires	Intervenants
Outils à utiliser	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Draft de projet de PCDC ;</li> <li>2. Animation de groupes.</li> </ol>

## Etape 10 : Rédaction du Projet du PCDC

Après la restitution, l'équipe de rédaction intègre les contributions ( <b>observations et commentaires</b> ) des communautés dans le draft du PCDC.	
Objectif	Amélioration et finalisation du document du PCDC (fond et forme) en tenant compte des contributions des communautés.
Résultat attendu	Le projet de PCDC est amélioré et prêt à être transmis au Conseil Communal pour validation
Tâches à réaliser	1. Intégrer les contributions des communautés dans le projet de PCDC 2. Finaliser la rédaction du projet de PCDC.
Durée	3 jours
Niveau	Commune
Groupe cible	Equipe d'animation et l'Administration communale.
Responsable	Administrateur communal
Partenaires	l'équipe d'animation.
Outils à utiliser	Rapports de restitution par l'équipe

## **PHASE IV: VALIDATION**

**“Amategako aremereye nk’amabuye”**

## Etape 11 : Approbation par le Conseil Communal

Après l'élaboration du PCDC, il reste la reconnaissance officielle du document. Cela est fait par les membres du Conseil Communal, le CC approuve le PCDC comme document d'orientation pour le développement de la commune sous réserve des observations à l'échelon provincial et national. Les membres du Conseil Communal examinent le projet du PCDC et échangent sur le document. Sur base des critères en annexe, ils l'approuve et le soumet à l'échelon provincial et national pour vérification de la conformité aux autres instruments de planification .	
Objectif	Approbation du document de PCDC
Résultat attendu	Le PCDC est approuvé par le CC
Tâches à réaliser	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soumettre le PCDC au niveau du CC ;</li> <li>2. Examiner le PCDC ;</li> <li>3. Décider de son acceptation, rejet ou amendement.</li> </ol>
Durée	1 jour de préparation, 15 jours de lecture et 1 jour de délibération
Niveau	Commune
Groupe cible	Le conseil communal
Responsable	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Présentation</b> : Administrateur communal et équipe communale de planification;</li> <li>➤ Validation : C.C.</li> </ul>
Partenaires	CCDC
Outils à utiliser	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rapports de restitution par l'équipe ;</li> <li>2. Projet de PCDC ;</li> <li>3. Critères de validation (grille) ;</li> <li>4. Documents de politiques sectorielles ;</li> <li>5. Modèle de délibération du CC.</li> </ol>

## Etape 12 : Présentation du projet de PCDC aux instances provinciales

<p>Une fois que le Projet de PCDC est approuvé par le Conseil Communal, il est présenté au Comité Provincial de Développement (CPD) pour analyse et exploitation. Le CPD fait des échanges avec le Conseil Communal sur le PCDC et c'est à cette étape que les questions d'intercommunalité sont abordées. Il est souhaitable que toutes les communes de la même province le fassent en même temps et que les intervenants potentiels dans la province dont les représentants des PTF soient invités à cette séance comme observateurs.</p>	
Objectif	Analyse et exploitation des différents PCDC et prise en compte des questions d'intercommunalité et programmes extra-communaux
Résultat attendu	Le feedback de l'instance provinciale habilitée aux CC est effectif et les relations intercommunales en matière de développement socio-économique sont opérationnelles.
Tâches à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Soumettre le PCDC validé à l'autorité provinciale ;</li> <li>b. Programmer la réunion d'échange ;</li> <li>c. Inviter les participants ;</li> <li>d. Organiser la logistique ;</li> <li>e. Examiner le PCDC ;</li> <li>f. Intégrer les recommandations issues de la réunion pour la mise en œuvre.</li> </ul>
Durée	14 jours
Niveau	Province
Groupe cible	Les Conseils communaux
Responsable	<b>Organisation</b> : Le cabinet du gouverneur avec l'Antenne Provinciale du Plan ;

	<b>Présentation</b> : Les différents Conseils Communaux.
Partenaires	Les responsables des services sectoriels des Ministères déconcentrés et les représentants des PTF
Outils à utiliser	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rapport de la réunion d'approbation du PCDC par le CC ;</li> <li>2. Documents de PCDC y compris autres communes ;</li> <li>3. Documents de politiques sectorielles et Schéma directeur d'aménagement du territoire.</li> </ol>

## Etape 13 : Transmission du PCDC à l'échelon national

Une fois que le PCDC est approuvé par le Conseil Communal, et après intégration des éléments émanant de la province, celui-ci le transmet aux Ministère ayant en charge la Planification Nationale dans leurs attributions pour vérifier la cohérence du PCDC au plan national de développement.	
Objectif	Rendre exécutoire le PCDC.
Résultat attendu	Le PCDC est exécutoire
Tâches à réaliser	Transmettre le PCDC au Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique pour vérification de sa cohérence avec le plan national de développement.
Durée	1 mois
Niveau	Echelon National
Groupe cible	Conseil communal et services chargés de la planification
Responsable	Ministère en du Développement Economique
Partenaires	Direction du Département de la Planification Locale et des projets communaux
Outils à utiliser	1. Documents de PCDC 2. Documents de politiques sectorielles



## **PHASE V : GESTION DU PCDC**

**“Imvugo yojana n’ingiro”**

## Etape 14 : Mise en œuvre du PCDC

Une fois le PCDC déclaré exécutoire, le conseil communal prend des mesures nécessaires pour le mettre en œuvre.	
Objectif	Traduire le plan en actions concrètes
Résultat attendu	Le PCDC est mis en œuvre
Tâches à réaliser	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Traduire le document du PCDC en Kirundi</li> <li>2. Multiplier et vulgariser le document du PCDC ;</li> <li>3. Restituer le document du PCDC auprès des acteurs ;</li> <li>4. Mener des études de faisabilité des projets</li> <li>5. Mobiliser/rechercher les financements ;</li> <li>6. Elaborer les plans annuels d'investissement (PAI)</li> <li>7. Inclure les PAI dans le budget annuel de la commune</li> <li>8. Exécuter les projets contenus dans le PCDC</li> <li>9. Redynamiser et renforcer les structures du développement communautaire</li> <li>10. Suivre et évaluer l'état d'avancement de l'exécution des projets/PCDC au moins une fois par trimestre</li> <li>11. Rendre compte à la population sur l'état de mise en œuvre des PCDCs</li> </ol>
Durée	5 ans
Niveau	Commune
Groupe cible	Communautés
Responsable	Administrateur communal
Partenaires	CCDC et autres intervenants
Outils à	1. Documents de PCDC ;

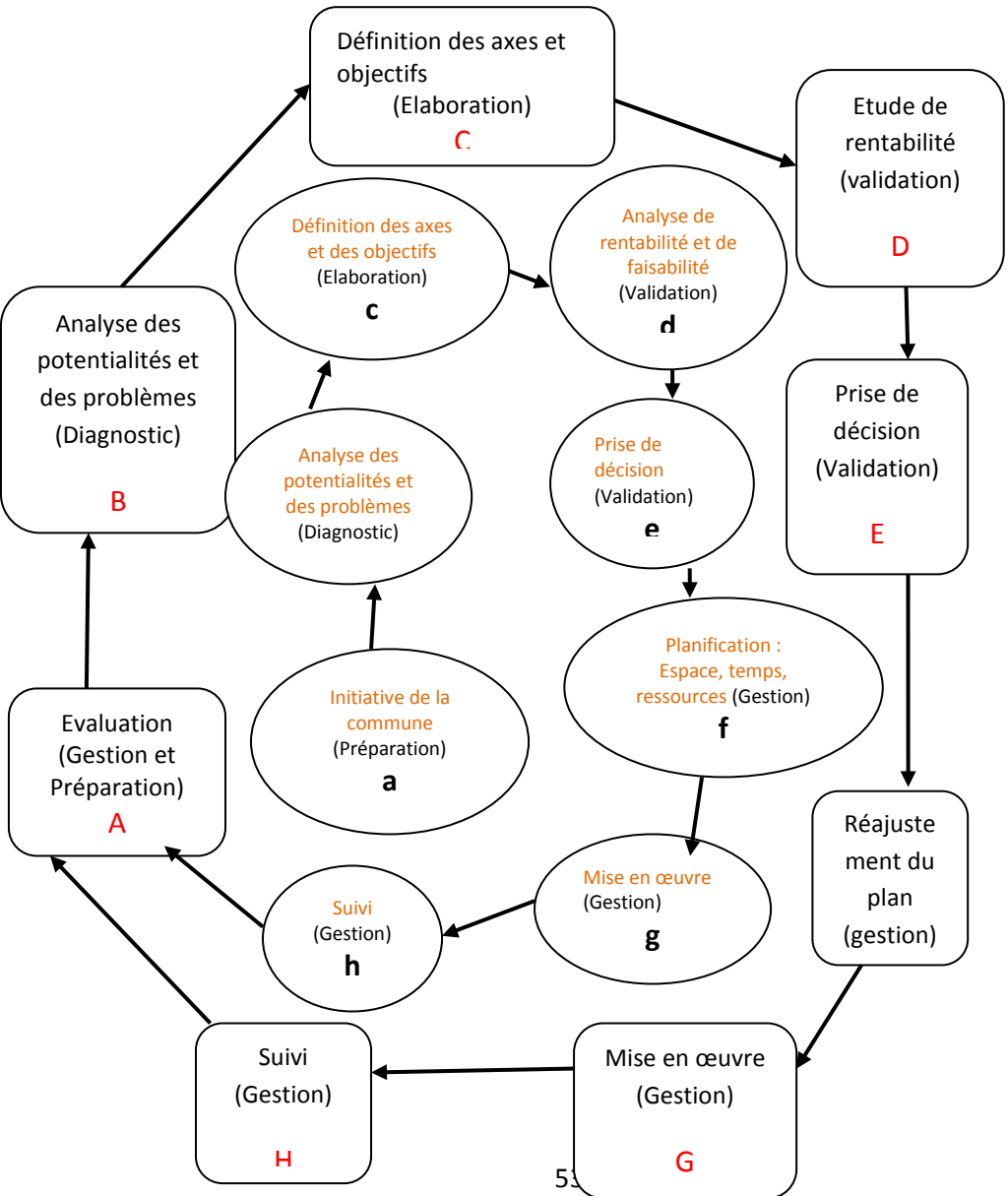
utiliser	<ol style="list-style-type: none"><li>2. Documents de politiques sectorielles ;</li><li>3. Mécanisme de mobilisation/recherche des financements ;</li><li>4. Modèle de plan annuel d'investissement ;</li><li>5. Gestion du budget communal</li><li>6. Manuel standardisé de suivi – évaluation des PCDC</li></ol>
----------	--

## Etape 15 : Actualisation du PCDC

<p>Le PCDC est un document dynamique qui doit faire objet de revue périodique pour l'adapter l'évolution des contextes. La périodicité est décidée par le Conseil Communal en fonction des besoins d'adaptation.</p>	
Objectif	Garder la pertinence des programmes par rapport aux besoins des communautés
Résultat attendu	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le PCDC répond aux besoins réels de la Communauté ;</li> <li>2. Le PCDC tient compte de la capacité de la commune ;</li> <li>3. L'efficacité est augmentée.</li> </ol>
Tâches à réaliser	<ol style="list-style-type: none"> <li>a. Assurer le suivi évaluation de la mise en œuvre du PCDC ;</li> <li>b. Actualiser les données en fonction de l'évolution du contexte ;</li> <li>c. Proposer des ajustements ;</li> <li>d. Insérer les ajustements dans le PCDC ;</li> <li>e. Reprendre le processus de validation par le Conseil Communal et informer les populations et tous les acteurs impliqués dans le processus des changements opérés.</li> <li>f. Reprendre le processus de restitution du PCDC auprès des acteurs</li> </ol>
Durée	1 mois
Niveau	Commune
Groupe cible	Communautés
Responsable	Administration communale avec un appui technique en cas de nécessité
Partenaires	Intervenants
Outils à utiliser	1. Documents de PCDC ;

- |  |   |
|--|---|
|  | <ol style="list-style-type: none"><li>2. Documents de politiques sectorielles ;</li><li>3. Rapports d'évaluation et de revue.</li></ol> |
|--|---|

# PLANIFICATION COMMUNALE COMME PROCESSUS ITERATIF



## Chapitre III : Conclusions et Recommandations

« Gouverner, c'est prévoir, c'est planifier ». Et pour planifier, il faut disposer d'un outil adéquat qui serve de tableau de bord à l'action. En ce qui concerne les communes actuellement décentralisées, l'outil prévu par la loi est le Plan Communal de Développement Communautaire (PCDC).

En effet, cadre d'orientation stratégique, le PCDC doit être une traduction de la volonté collective des populations et des acteurs institutionnels de la localité non seulement de « construire leur commune » mais aussi de s'intégrer dans la dynamique structurante du développement provincial et national.

De part ses fonctions, la planification du développement communal est avant tout une œuvre politique. En effet, le PCDC est un cadre d'orientation stratégique traduisant la vision, les ambitions, les préférences et la volonté politique de l'organe chargé de la gestion du développement communal. L'Administrateur, ses conseillers et les membres du conseil communal sont comptables devant les populations des réalisations du PCDC.

Tout en reconnaissant le caractère politique du PCDC, il s'agira de lui éviter toute approche partisane et de faire valoir l'idée que c'est du développement de la commune qu'il s'agit. Pour qu'il en soit ainsi, son élaboration, sa mise en œuvre et son suivi évaluation doivent se dérouler dans une approche participative qui associe les élus locaux aux services déconcentrés, les organisations de la société civile et les populations.

Le présent guide est donc un document de référence pour l'élaboration des plans et programmes de développement des

communes. Il s'agit donc d'un guide pour la démarche générale d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des PCDC. Loin d'être un modèle type de plan de développement, il n'est qu'un canevas dont les autorités de chaque commune doivent s'inspirer pour élaborer leur programme de développement. Il s'inspire des leçons apprises au cours du processus d'élaboration et de mise en œuvre des PCDC première génération par la capitalisation des expériences acquises et la proposition des solutions palliatives aux lacunes constatées. Il reste un document perfectible.

**Pour ce faire, il est recommandé :**

### **3.1. Aux élus nationaux et locaux ainsi que les ressortissants des communes de :**

- S'approprier des plans de développement des communes de leurs circonscriptions dès leur conception en vue d'aider les autorités communales dans la mobilisation des financements.
- Tenir compte du contenu des PCDC dans les plaidoyers menés auprès des partenaires
- S'investir dans le renforcement des capacités des acteurs locaux impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des PCDC

### **3.2. Aux intervenants de:**

- Orienter leurs appuis en tenant compte des priorités des PCDC tout en respectant leurs domaines d'intervention
- Apporter un appui aux communes lors de l'élaboration des PCDC en veillant à ne pas se substituer aux autorités communales dans cette tâche.



### **3.3. Aux autorités communales de:**

- S'impliquer au maximum dans les activités de planification communale en participant à toutes les étapes d'élaboration et de mise en œuvre des PCDC
- Prévoir et mobiliser des ressources nécessaires à l'élaboration des PCDC notamment dans la prise en charge de certains frais comme la motivation des équipes communales de planification
- Valoriser les apports de la population dans le financement des PCDC
- Attacher beaucoup plus d'importance à la validation du plan ainsi qu'à la restitution/ popularisation auprès des populations et autres acteurs.
- Mettre en place toutes les structures communales requises pour les activités de planification et de mise en œuvre et de suivi-évaluation des PCDC
- Tenir compte des résultats de l'évaluation des performances des communes dans l'élaboration et la mise en œuvre des PCDC
- Proposer un plan de renforcement de compétences des acteurs communaux tenant compte des besoins réels
- Mettre à contribution la déconcentration des services sectoriels en vue de profiter de l'expertise des cadres des structures étatiques déconcentrés et pour une cohérence des PCDC avec les normes de chaque secteur.

### **3.4 A l'autorité provinciale de:**

- Elaborer une vision globale du développement de la province en tenant compte des objectifs et des stratégies de développement des communes
- Faire la synthèse provinciale des PCDC des différentes communes et mettre en place des mécanismes de suivi de la mise en œuvre des projets d'intercommunalité

- contribuer à orienter et coordonner les intervenants au développement en concertation avec les autorités communales
- Organiser des tables rondes des partenaires techniques et financiers pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des PCDC

### **Aux Ministères sectoriels**

- Désignation des points focaux chargés d'accompagner le processus de d'élaboration et de mise en œuvre des PCDC
- Procéder à la synthèse des plans de développement à tous niveaux pour renforcer la planification ascendante et l'articulation de la planification communale, sectorielle et nationale

## Bibliographie

1. Loi n° 1/016 du 20 Avril 2005 portant organisation de l'administration communale
2. République du Burundi, Ministère de la planification du développement et de la reconstruction nationale, *Guide méthodologique de planification participative*, mars 2007.
3. République du Burundi, Secrétariat Général du Gouvernement, *Lettre de politique nationale de la décentralisation et du développement communautaire*, Bujumbura, janvier 2007.
4. République du Bénin, Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation, *Guide pour la planification du développement communal*, Novembre 2003.
5. République du Niger, Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, *Guide national d'élaboration d'un Plan de développement communal*, Décembre 2006.
6. Ministère de l'Agriculture (Mali), PADL-Gao, *Atelier de capitalisation 20-21 décembre 2004*. Gao, décembre 2004.
7. Coopération Nigéro-Allemande, *Guide d'élaboration des Plans de développement communal, version février 2006*.
8. Coopération Tchado-Allemande, *Guide d'élaboration des Plans de développement communal, février 2005*.
9. République du Niger, Ministère du développement agricole, le PSAP, *le Diagnostic participatif un Guide méthodologique du PSAP, version préliminaire*, janvier 2003.
10. République du Burundi Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction Nationale (Burundi), *Plan de développement de la commune Bukemba*, Bukemba, Mars 2007.

11. République du Burundi, Ministère de la Solidarité Nationale, de la Personne Humaine et du Genre, *Diagnostic participatif et plan d'action communal de Giheta*, Mars 2007.